



## Kiosque de journaux au CDI

publié le 08/01/2015

Dans le cadre de cette journée de deuil national,

Pour essayer de comprendre ce qui s'est passé,

Pour en discuter et ne pas oublier...

Vous avez la possibilité de consulter plusieurs journaux traitant de ce qui s'est passé hier à Charlie Hebdo.

Rappel de l'article 19 de la déclaration des droits de l'Homme :

"Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.